



N/Réf.: 24/112 B-sd

Objet : Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 19 février 2024

CONVOCAION

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à


Useldange, jeudi, le 7 mars 2024, à 09.30 heures,
au « Centre Culturel » am Tremel L-8706 Useldange.

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Président,

(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

(DRAUT Serge)



ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 7 mars 2024

Séance à huis clos

1° Affaires du personnel.

- a. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal de la carrière A1 scientifique et technique.
- b. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal de la carrière A2 scientifique et technique.
- c. Promotion dans la carrière supérieure d'un fonctionnaire communal de la carrière A2 scientifique et technique.
- d. Promotion dans la carrière supérieure d'un fonctionnaire communal de la carrière D1 Artisan.

Séance publique

- 2° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 7 décembre 2023.
- 3° Affaires du personnel :
 - a. Approbation par le comité de la DEA du mécanisme du « Compte épargne temps » CET pour l'ensemble du personnel de la DEA ;
 - b. Création de deux postes de fonctionnaires dans la carrière B1 technique ;
 - c. Création d'un poste de salarié intellectuel dans la carrière C1 technique ;
- 4° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.

Annexes: documents relatifs au point 2 ;

les documents pour le point 1a ainsi que la préparation de l'organigramme pour le point 3 vous parviendront par courrier électronique ;